



# PROASSMAT

Un syndicat qui vous rassemble

SYNDICAT PROFESSIONNEL NATIONAL D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX  
N° Siret : 823 805 247 00025

## Rapport Moral Année 2020

Le syndicat national professionnel des Assistants Maternels et Familiaux a été créé le 1<sup>er</sup> Mars 2014 par le regroupement de tous les UNSA-ASSMAT départementaux (03, 13, 38, 45, 56, 58, 77 et 91).

L'UNSA PROASSMAT national est affilié à l'UNSA par l'intermédiaire de la FESSAD, (bureau national du 25 Juin 2014)

Avant toute chose, j'adresse mes plus vifs et chaleureux remerciements à :

- Chacune des adhérentes pour leur fidélité et leur soutien
- Les secrétaires syndicaux UNSA PROASSMAT
- Les membres du bureau national et du conseil d'administration
- Toutes les composantes de l'UNSA, notamment secrétaires nationaux, UD, UR.
- La FESSAD

### Nombre d'adhérents

#### 2014

A l'origine, le syndicat national n'ayant été opérationnel que courant avril, il était un peu tard pour les adhésions. Nous avons malgré tout récolté 53 adhérents.

Avec les départements affiliés, le nombre total des adhérents s'est élevé à **1647 répartis dans 58 départements** dont 7 assistants familiaux et une petite centaine d'assistantes maternelles en crèches familiales.

#### 2015

474 adhésions au national et avec les départements affiliés, le nombre total des adhérents s'est élevé à **2064 répartis dans 87 départements**

#### 2016

1812 adhésions au national et avec les départements affiliés, le nombre total des adhérents s'est élevé à **2950 répartis dans 95 départements dont 3 outre-mer.**



## 2017

3055 adhésions au national, avec les départements affiliés le nombre total des adhérents s'est élevé à **4154 répartis sur la totalité des départements de la métropole et 4 outre-mer**

## 2018

Nous avons atteint **4812 adhérents** répartis sur la totalité du territoire y compris en outre-mer.

## 2019

Nous avons atteint sensiblement le même chiffre qu'en 2018 malgré la démission d'une grande partie du bureau de l'époque et des soucis avec notre site internet.

## 2020

Nous avons fini l'année 2020 à **5288 adhérents**

## 2021

En milieu d'année nous avons dépassé les 6500 adhérents

### Secrétaires syndicaux

Ils ou Elles sont mandaté.e.s par le syndicat national pour le représenter dans leurs départements respectifs.

A ce jour 60 secrétaires syndicales dans 65 départements

Une secrétaire syndicale en charge des assistantes familiales et une spécialement dédiée pour les assistantes maternelles en crèche familiale.

Les MAM ont un membre du bureau comme référente.

Nos 13 nouvelles déléguées :

|                   |                           |             |
|-------------------|---------------------------|-------------|
| Déléguée 31       | <b>EGLEM</b>              | STEPHANIE   |
| Déléguée 38       | <b>NAUD</b>               | ALEXANDRA   |
| Déléguée 40 et 33 | <b>IBARRA</b>             | MARTINE     |
| Déléguée 79       | <b>THIBEAU</b>            | VANESSA     |
| Déléguée 91 et 45 | <b>DUTEIL MARROCHELLA</b> | JULIE       |
| Déléguée 21       | <b>MENETRIER</b>          | MARIE LAURE |
| Déléguée 74       | <b>CHABRY</b>             | CLAUDINE    |
| Déléguée 74       | <b>PAPIN</b>              | VERONIQUE   |
| Déléguée 31       | <b>GUEDAU</b>             | BETTY       |
| Délégué 92        | <b>ROUFFAUD</b>           | OLIVIER     |
| Déléguée 32       | <b>RENARD</b>             | STEPHANIE   |
| Déléguée 85       | <b>PLANCHET</b>           | CELINE      |
| Déléguée 73       | <b>EFFANTIN</b>           | JOHANNE     |



## Statistiques

Cette année, nos secrétaires syndicaux ont traité près de **5100 contacts** (téléphones, mails, messages privés), les six membres du bureau : **21 100 contacts**

### **Auxquels s'ajoutent :**

**3100 questions** dans notre forum adhérents traitées par Corinne DAUPHIN et Danièle BIARNAIX

Site internet UNSAPROASSMAT.ORG : **300 000 visites uniques** en 2020 sur notre site créé début janvier 2019, **11 000** visiteurs réguliers, **1 000 000** pages vues

Pages Facebook UNSAPROASSMAT : **37 000** personnes touchées **par mois** par nos publications

Groupes Facebook public UNSPRO ASSMAT, création au 1<sup>er</sup> avril 2017 : **21 400 membres inscrits**, **1800 questions nouvelles par mois et 18 000 commentaires par mois.**

**Nous avons aussi créé cette année un groupe Facebook spécial adhérents où sont inscrits un quart environ de nos adhérents.**

Les contacts, les questions portent essentiellement sur le calcul des congés payés, des soldes de tout compte, les difficultés relationnelles avec les employeurs. Avec les conseils départementaux, il s'agit des interprétations du code de l'action sociale et des familles différentes d'un département à l'autre, souvent au détriment des assistantes maternelles, des exigences supplémentaires par rapport au référentiel. **L'ampleur de notre activité nous permet d'avoir un regard exhaustif sur l'ensemble du territoire des problèmes rencontrés dans la profession et impactant la qualité de vie professionnelle.**

**Réunions extérieures ont été limitées cette année par les conditions sanitaires**

### **Animées par les membres du bureau :**

- 18 janvier 2020 Lyon (69)
- 29 février 2020 Evreux (27)
- 14 mars 2020 La Rochelle (17)
- 4 juillet 2020 Chartres (28)
- 12 septembre 2020 Mont de Marsan (40)
- 19 septembre 2020 Périgueux (24)
- 10 octobre 2020 Tulle (19)
- 10 octobre 2020 Brive (19)
- 12 Octobre 2020 Boupère (85)
- 17 octobre 2020 Seynod (74)
- 24 octobre 2020 Orléans (45)
- 24 octobre 2020 Montpellier (34)
- 2 novembre 2020 Bordeaux (33) en visio
- 14 novembre 2020 Cherbourg (50) en visio
- 19 décembre 2020 Lille

Notre congrès annuel initialement prévu en mars 2020 a été reporté au 26 septembre 2020

Nos secrétaires syndicaux ont également organisés des réunions à proximité de leur domicile.



## Réunions avec l'UNSA

Nous prenons toute notre place et participons pleinement à la vie de l'UNSA

- 1) Bureaux fédéraux FESSAD : Liliane Delton est élue au bureau fédéral depuis 2012
- 2) Conseil national de l'UNSA : Un siège de titulaire a été attribué à notre syndicat. Liliane DELTON participe donc deux fois par an aux travaux de ce conseil.
- 3) Conseils régionaux et départementaux : Nous siégeons à l'URIF (Union Régionale de l'Ile de France) à la nouvelle Aquitaine et nos délégués syndicaux prennent progressivement contact avec les UD de leur département et commencent à siéger dans les instances locales.

Liliane DELTON est mandatée par la FESSAD dans les réunions de travail de la CCN et dans les réunions interbranches. (AM + SPE) qui comprend 28 commissions et sous commissions, notamment sur la convergence des deux conventions collectives (AM et SPE), la mise en place des activités sociales et culturelles, l'expérimentation de la médecine du travail pour les SPE (en attendant celle pour les assistantes maternelles), au conseil d'administration de l'APNI (association nationale interbranches pour la mise en œuvre des garanties sociales des salariés) et à la CCPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'interprétation) de la convention collective.

**Bilan : 47 réunions dans l'année le plus souvent en visioconférence cette année.**

## Réunions avec la DGCS

Outre les réunions préparatoires de l'ordonnance et du décret faisant suite à la loi ESSOC, nous avons participé à 6 visioconférences avec la DGCS pour vous donner toutes les informations utiles suite au COVID19 et ses répercussions sur notre profession. Nous avons rédigé à votre intention et diffusé **24 synthèses et notes de travail**.

## Réunions avec le secrétaire d'Etat

En début d'année 2020, nous avons été reçus par **Christelle DUBOS, secrétaire d'état** qui se préoccupe de l'attractivité de notre métier et les freins que nous avons repéré. Pendant plus d'une heure, en tête à tête, nous avons énuméré tous les problèmes bien connus de la profession (pénibilité non reconnue, absence de perspective de carrière, difficultés avec les départements sur l'application du référentiel national, difficultés avec Pajemploi qui n'applique pas la loi sur les HS/HC, absence de fonds de garantie de paiement des salaires etc.)

Puis nous avons été reçus par **Adrien TAQUET également en tête à tête où nous avons là aussi expliqué les difficultés de la profession et toutes nos propositions pour améliorer l'attractivité du métier.**

**Nous avons été consultés et donné notre avis et les corrections souhaitées sur le projet d'ordonnance relative à l'agrément des assistants maternels.**

**Nous avons donné notre avis sur le rapport des 1000 premiers jours.**

Nous avons participé également à 3 visio-conférences avec Adrien Taquet liées aux conditions sanitaires.



## **Autres réunions**

Nous avons été invités au Séminaire Premiers Pas (2 séances en 2020) co-présidé par Sylviane GIAMPINO

Participation à une audition au CESE sur les métiers du lien.

Nous avons demandé un rendez vous avec le directeur de Pajemploi au sujet des nombreux bugs constatés.

## **Audition – Intervention de l'UNSA**

L'UNSA FESSAD a mandaté Liliane DELTON avec le juriste de la fédération pour une audition à l'Assemblée Nationale sur l'attractivité du métier et les freins repérés.

Une occasion pour nous de pointer auprès des députés RUFFIN et BONNELL :

- La non-reconnaissance de la profession (pénibilité, absence d'évolution et de perspective de carrière)
- Le droit du travail en dessous du droit commun (notre profession est sortie du code du travail, faible rémunération, durée du travail, absence de garantie de paiement des salaires, difficulté avec Pajemploi)
- Les problématiques liées à l'agrément (référentiel national avec des exigences supérieures de la part des départements, absence d'égalité de traitement dans les territoires, jurisprudence défavorable)
- Droit syndical minimaliste (pas de protection pour les élus en CCPD)

Puis nous avons répondu à leurs questions relatives aux crèches familiales, les MAM, les RAM, la formation initiale et continue et enfin l'harmonisation entre vie privée et familiale avec le métier.

## **Courriers officiels et communiqué de presse**

Nous avons adressé de nombreux courriers :

- Conseil départemental du Nord au sujet d'un questionnaire nominatif aux parents employeurs d'assistant maternel
- Aux directeurs de l'ACOSS et PAJEMPLOI relatif à l'assiette du prélèvement à la source
- Au ministère pour les 6 mineurs au domicile de l'assistant maternel

Un communiqué de presse de notre syndicat relatant le manque de reconnaissance envers les assistants maternels qui ont travaillé pendant la pandémie.

Des communiqués de presse intersyndicaux pour la défense des MAM et également en réponse aux projets d'Ordonnances sur l'accueil de la petite enfance : Les textes doivent être adaptés aux besoins des professionnel(le)s et à la qualité de l'accueil.

## **Interviews**

Notre syndicat est régulièrement interviewé par la presse spécialisée ou non et par les médias (L'Assmat, Les Pros de la petite enfance, mais aussi France Bleue, etc) sur les sujets brûlants du moment concernant les assistantes maternelles (les activités réduites du chômage, l'inscription obligatoire sur mon enfant.fr, les 6 mineurs, les ordonnances à venir etc.)



## CCPD

Le bureau de l'UNSA PROASSMAT indemnise à hauteur de 40 € les assistants maternels du particulier employeur élus (10 € pour les assistantes maternelles des crèches familiales et les assistantes familiales qui ont maintien de salaire) soit 18 personnes au total, sous réserve de leur présence effective et de leur qualité d'adhérents y compris au moment de l'indemnisation pour une somme totale de **2400 €**.

## Dossiers litiges

Pour l'année 2020, 66 dossiers ont fait l'objet d'une étude juridique par nos soins, vérification des calculs et lettre de mise en demeure aux employeurs.

A la suite de notre action, 29 dossiers ont été classés (en général parce que l'employeur s'est exécuté) 27 ont été transmis à la protection juridique, 7 dossiers ont été pris en charge par un défenseur UNSA (lorsque le conflit est né avant l'adhésion).

Ces chiffres ne tiennent pas compte de tous les litiges que nous réglons par une simple conversation téléphonique ou un mail avec l'assistante maternelle et/ou l'employeur.

En moyenne par année, nous envoyons entre 27 à 31 dossiers à la protection juridique.

Nous recherchons dans la mesure du possible à confier nos dossiers aux avocats du réseau UNSA.

**Avant de nous transmettre votre dossier, il convient absolument de se conformer au protocole que vous trouverez dans l'espace adhérents de notre site.**

**Ne saisissez pas vous-même les prud'hommes, vous ne pourriez plus bénéficier dans ce cas des avantages de la protection juridique.**

## Protection juridique

Nous sommes satisfaits de notre collaboration avec la CFDP qui sont très à l'écoute de nos besoins. La cotisation est de 17,50 €

Nous avons besoin de la protection juridique uniquement pour la prise en charge des honoraires d'avocat pour les dossiers où la conciliation amiable n'a pas abouti.

Les réponses en droit du travail sont assurées par les secrétaires syndicales UNSA PROASSMAT ou les membres du Bureau National, les calculs et mises en demeure également. Nous arrivons d'ailleurs à résoudre 90 % des litiges par nous-mêmes.

Nous avons transmis en 2020, 27 dossiers à la protection juridique.

## Assurance RCP

Nous vous conseillons Nounou Assure qui propose une assurance RCP avec dommages aux biens pour une cotisation d'environ 24 € annuelle.



## Assurance dirigeants

Nous avons souscrit une assurance chez AXA pour couvrir les membres du bureau et la secrétaire générale de tout risque contentieux contre le syndicat ou leur personne.

## Crèches familiales

Toujours de grandes difficultés au sein des crèches familiales dont le nombre diminue d'année en année.

Rappelons qu'il s'agit d'un mode de garde intermédiaire entre l'accueil collectif et l'accueil individuel puisqu'il s'agit d'assistantes maternelles à leur domicile salariées en général d'une collectivité territoriale sous les ordres d'une directrice avec des temps d'activité commune à la crèche.

Le manque d'attractivité fait que les structures peinent à embaucher des assistantes maternelles (salaires souvent au taux horaire minimum légal, différences notables de paiement des heures supplémentaires ect., contrat et enfant imposés)

En outre, le statut est peu lisible et comporte beaucoup de vide juridique

A ce sujet, vous pouvez télécharger et lire le rapport du ministère de la solidarité et de la santé sur notre site WEB

## Parrainage

Nous avons instauré un système de parrainage depuis le milieu de l'année 2019 : toute adhérente qui parraine une nouvelle adhérente reçoit un contrat de travail gratuit. Cela rencontre un franc succès puisqu'en 2020 nous comptabilisons 620 parrainages.

Nous encourageons les parrainages par un tee shirt offert à l'issue du 5<sup>ème</sup> parrainage et une sacoche informatique dès le 10<sup>ème</sup>.

## Nos adhérents ont reçu en 2020 :

- 1) **Un contrat de travail**
- 2) **Un agenda 2020 avec des textes professionnalisants sur le thème de l'ALIMENTATION cette année**
- 3) **Un livret de coupons** pour 6 enfants et 13 mois
- 4) **Un livret d'accueil spécial adhérent**
- 5) **Guide pratique en 4 tomes** (l'agrément, le contrat de travail et d'accueil, les droits et devoirs, les MAM)
- 6) **Un calendrier**
- 7) **En cadeau : un sticker autocollant ou à suspendre « chut bébé dort »**

Nous avons également à disposition un guide pratique pour les assistants familiaux et un pour les assistants maternels en crèche familiale de droit public ou de droit privé.

## Outils



En 2020 tous nos outils EXCEL ont été convertis également en LIBRE OFFICE, vous avez donc les deux formules à votre disposition.

Nous étudions la possibilité de mettre les outils en ligne sans passer par un logiciel.

### **Propriété intellectuelle**

Nos documents : guides pratiques et contrat de travail, notre logo et bannière, nos outils Excel ont été déposés en 2011 puis en 2014 et en 2018 chez un huissier de justice par l'intermédiaire du site Copyright France. Les visuels de notre groupe Facebook ont également fait l'objet d'un dépôt cette année.

Pour rappel : Le guide pratique a été déposé auprès de la SGDL (Société des gens de lettres). Nous actualisons les dépôts chaque année.

Toute reproduction et utilisation sur les groupes sociaux sont interdites et passibles de poursuites.

Nous avons constaté beaucoup de copies de nos documents sur le net.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants.

### **Site internet**

**Création d'une FAQ (foire aux questions) une avec des questions basiques pour tout public sur notre site et une autre dont les réponses sont plus approfondies pour nos adhérents. Prenez l'habitude de les consulter : la majorité de vos questions trouvent réponse dans cette FAQ.**

### **Caisse de solidarité créée en Mai 2018**

En 2020, nous l'avons sollicitée à 2 reprises pour dépanner des collègues en grande difficulté. Le montant alloué varie de 200 à 400 euros.

### **Cotisations**

Le bureau national a fixé pour 2020 la cotisation à 62 €.

Sur ce montant :

- ✓ 17,50 € sont reversés à l'assureur de la protection juridique
- ✓ 22 € à la FESSAD et à l'UNSA

Il reste un solde de 22,50 € pour financer l'impression de tous nos documents : contrat de travail, guides pratiques, agenda, livret d'accueil de l'adhérent, mais aussi les frais d'envoi, de photocopies et de fonctionnement, y compris un téléphone portable et une carte SIM à nos déléguées syndicales.

Frais également d'organisation du congrès annuel.

Devant la multiplication des écritures et le niveau atteint de notre actif, afin de satisfaire également à la transparence des comptes, élément clé de la représentativité, nous avons confié notre bilan à un cabinet d'expert-comptable.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

**AVEC VOUS, POUR VOUS ! MAIS PAS SANS VOUS !**

Syndicalement votre !

Pour le bureau, la secrétaire générale UNSA-PROASSMAT

Liliane Delton

